

LE RECOUVREMENT DES CHARGES DE COPROPRIETES IMPAYEES

PUBLIC VISE :

Gestionnaires et principaux de copropriété – Responsables et gestionnaire de syndicats - responsables de recouvrement - Comptables - Collaborateurs des bailleurs sociaux - Toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier.

PRE-REQUIS :

Aucun pré-requis n'est nécessaire. La formation s'adresse aussi bien aux professionnels débutants qu'expérimentés. La connaissance la loi de 1965 s'agissant de la copropriété est un plus.

OBJECTIFS :

- acquérir des réflexes dans le recouvrement des charges de copropriété, dans le but notamment de mettre en place des processus de recouvrement afin d'éviter une action contentieuse,
- comprendre l'intérêt et les mécanismes des actions conservatoires et judiciaires en cas d'échec dans le recouvrement amiable.

INTERVENANT :



Me Florent BACLE, avocat associé au sein du cabinet DROUINEAU 1927 installé à POITIERS-LA ROCHE SUR YON-ANGOULEME et BORDEAUX et composé de 20 avocats associés et collaborateurs exerçant en droit privé (recouvrement de créance, droit des assurances, responsabilité bancaire, civile et médicale, droit de la famille et successions) droit public, droit immobilier et de la construction, droit des affaires et droit de la vente immobilière.

DATES ET LIEU : à définir en fonction des disponibilités de l'intervenant

DUREE : une matinée ou une après-midi (3h)

TARIFS : 200 € HT par participant (avec un minimum de 7) ou forfait à définir

PRISE EN CHARGE : Le cabinet est organisme de formation (Datadocké)

PROGRAMME :

Introduction

- Bref rappels sur la notion de charge de copropriété : le créancier, le débiteur, la créance.
- L'exigibilité et les délais de prescription de l'action en recouvrement
- Les incidents :
 - Le décès du débiteur*
 - Le redressement et la liquidation judiciaire*
 - Le surendettement du débiteur*

Phase pré-contentieuse

Phase contentieuse

- Référé de l'article 19-2
- Injonction de payer
- Procédure de droit commun
- Pièces indispensables au succès de l'action en recouvrement
- Frais de recouvrement

Garanties de recouvrement

- Privilège immobilier spécial et l'opposition au paiement du prix de vente d'un lot
- Hypothèque légale
- Privilège mobilier
- Saisies conservatoires

Procédures d'exécution

- Saisie des rémunérations
- Saisie attribution des loyers
- Saisie attribution des comptes bancaires
- Saisie immobilière